

Affaire suivie par :
Vincent Lagarde
Téléphone : 05 61 55 66 06
saje@univ-tlse3.fr

Décision n° 2019-JPV-673

Arrêté portant proclamation des résultats pour l'élection des représentants des usagers au conseil de la faculté de médecine Rangueil – scrutin du mardi 19 mars 2019

LE PRÉSIDENT

- Vu le le Code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment ses articles L.711-1, L.712-2, L.713-1, L.719-1, L.719-2 et L.762-1 ;
- Vu le Code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment ses articles D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 6 ;
- Vu les statuts de la faculté de médecine Rangueil ;
- Vu la délibération 2016/01/CA-001, en date du 4 janvier 2016 portant M. Jean Pierre Vinel à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu le compte-rendu du CEC du 12 février 2019 portant organisation du scrutin
- Vu l'arrêté 2019-JPV-670 portant organisation des élections des représentants des usagers au conseil de la faculté de médecine Rangueil ;
- Vu le compte-rendu du CEC du 05 mars 2019 portant sur la recevabilité des candidatures ;
- Vu l'arrêté 2019-JPV-671 portant recevabilité des candidatures ;
- Vu l'arrêté 2019-JPV-672 portant organisations des bureaux de vote ;
- Vu les procès-verbaux de déroulement de scrutin et de dépouillement ;

DECIDE

Article 1 : représentants des usagers

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 19 mars 2019 sont proclamées élues pour siéger au conseil de la faculté de médecine Rangueil les personnes dont les noms suivent :

Collège usagers	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Servane SCACHE	Pauline PAGES
Sébastien OMOG	Grégory BINIASZ
Solène TIMMERMAN	Clémence THULLIER
Emile GARAT	Nicolas LE DIVENAH
Perrine GARDIN	Louise-Andréa VERGNES
Julien MARAVAL	Fleur CARPENTIER
Cloé BERNARDIN	Eva PASCAUD
Anatole LE GUILLOU	Ariadna PASTOR
Lucie BURKHALTER	Nadia ILIAS
Vincent DELANNAY	

Article 2 : Exécution

Le directeur général des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publicité

La présente décision est transmise à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités. Elle est affichée sur tous les sites de la faculté de médecine Rangueil, ainsi qu'au 1^{er} étage du bâtiment de l'administration centrale, sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 20 mars 2019

Professeur Jean-Pierre VINEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. P. VINEL', with a stylized flourish at the end.